



**ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE
DE SAINT ONDRAS ET DE VALENCOGNE**

REGLEMENT INTERIEUR (mise à jour / septembre 2015)

GENERALITES

Est membre de l'association tout parent dont un (ou plusieurs) enfant(s), fréquentant l'école de Valencogne ou de Saint Ondras, est (sont) inscrit(s) à la cantine scolaire et/ou à la garderie périscolaire.

Les enfants doivent se tenir correctement, être polis et obéissants envers le personnel de la cantine et de la garderie. En cas de comportement indiscipliné, un renvoi temporaire de l'élève concerné pourra être décidé par le Bureau de l'Association, après 3 avertissements écrits et proposition de concertation avec les parents.

CANTINE SCOLAIRE

Le prix d'un repas à la cantine scolaire est de 3,70 €.

Chaque enfant doit obligatoirement être inscrit au préalable, en fin de semaine précédente au minimum.

Inscription au mois :

à rendre en fin de mois pour le mois suivant, accompagnée du règlement.

Toute modification du planning prévu devra être signalée au plus tôt, directement auprès de la cuisinière,

en téléphonant au 04.76.32.08.89 (laisser un message court sur le répondeur). Et auprès de Laurence pour les enfants de Maternelle.

Tout repas prévu à la cantine, *non annulé au plus tard la veille avant 9h*, sera facturé.

Tout repas pris à la cantine, *sans inscription préalable*, sera majoré à 4,70 €.

Nous vous rappelons qu'aucun repas spécifique ne sera confectionné par la cantine, par contre vous avez la possibilité de fournir le repas de votre enfant pour qu'il le prenne avec les autres.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Le droit d'entrée, de 18 € par famille et par an, permet de bénéficier des tarifs convenus avec la CAF.

Le tarif horaire est calculé en fonction du quotient familial :

(sans justificatif de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué)

Quotient familial	Prix de la demi-heure en euros
< 534	0,30 €
de 534 à 835	0,60 €
> 835	0,90 €

La garde des enfants est assurée dans l'enceinte des écoles.

Les enfants sont gardés dans leur commune respective.

Une dérogation pourra être accordée pour des besoins exceptionnels et ponctuels (*par ex : soutien scolaire, rencontre parents-enseignant...*) sur demande auprès du Bureau de l'Association.

Toute demande de dérogation régulière devra être adressée au SIVU des écoles de St Ondras et Valencogne.

Les horaires d'ouverture sont les suivants, les jours de classe :

- à Saint Ondras : de 7h25 à 8h35 et de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi, sauf le mercredi de 11h30 à 12h30.

- à Valencogne : de 7h25 à 8h20 et de 16h15 à 18h30 du lundi au vendredi, sauf le mercredi de 11h30 à 12h30.

En cas de retard au-delà des horaires d'ouverture, toute demi-heure sera facturée 1,50 €.

(Quel que soit le quotient familial)

Les enfants devront être inscrits en fin de semaine précédente auprès des animatrices :

- Mme Géraldine DOREMUS à Saint Ondras au 04.76.32.08.89

- Mme Sandra DEPARDON à Valencogne au 04.74.88.25.65

En cas de modification, prévenir les animatrices au plus tôt. Toute absence non signalée sera facturée.

Toute demi-heure de garderie entamée sera due, les horloges des garderies faisant foi.

Toute demi-heure de garderie sans inscription préalable sera facturée 1,50 €.

Les gardes exceptionnelles ou occasionnelles (sur la commune de résidence) - au tarif de 1,50 € la demi-heure - peuvent être acceptées en fonction des places restantes, le nombre d'enfants étant limité à 15 dans chaque commune.

Les animatrices de la garderie remettent la facture du mois écoulé en début de mois suivant.

Le paiement de la facture doit être remis par les parents aux animatrices, dans un délai de 10 jours.

Au-delà de ce délai de 10 jours, une relance sera faite par courrier, avec majoration du prix du timbre.

Au-delà d'un second délai de 10 jours, une seconde relance sera faite avec une majoration de 18 €.

En cas de défaut de paiement au-delà de la seconde relance, le Bureau proposera un rendez-vous de concertation aux parents, puis en cas d'échec pourra procéder à une exclusion temporaire de la garderie.

Nous vous demandons la plus grande rigueur pour :

les inscriptions, les paiements, l'application du présent règlement.

Le bureau se réserve le droit d'exclure tout membre de l'association pour non-respect du règlement.

En cas de difficulté financière, passagère ou récurrente, les membres du Bureau sont à votre écoute.

Pour toute question ou difficulté, merci de contacter :

- Mme Raphaëlle Revol au 06.08.18.99.06

- Mme Céline Pourcel au 06.26.37.12.12

(à remettre au professeur de votre enfant)

Je soussigné(e) Mme / M.

Représentant légal de l'enfant
/ des enfants

certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la cantine et de la garderie des écoles de Saint Ondras et Valencogne, et m'engage à le respecter.

Signature le

**Mes numéros
de téléphone**

Cantine : 04.76.32.08.89

**Garderie de Saint Ondras :
04.76.32.08.89**

**Garderie de Valencogne :
04.74.88.25.65**

*je garde ces numéros
dans mon portefeuille*

*ou mieux : je les enregistre
dans mon téléphone portable*